

2.4

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20231009-320092-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 12 octobre 2023

Publié le 12 octobre 2023

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 09 OCTOBRE 2023
SEANCE DU 9 OCTOBRE 2023**

Suite à la convocation en date du 27 septembre 2023

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Valentin BELLEVAL, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Marie CHAMPAULT, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Julien GOKEL, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Valérie LETARD, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Marie TONNERRE-DESMET, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Salim ACHIBA donne pouvoir à Monique EVRARD, Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Doriane BECUE donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Pierre-Michel BERNARD donne pouvoir à Grégory BARTHOLOMEUS, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Christine DECODTS donne pouvoir à Barbara BAILLEUL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Sylvie CLERC, Frédéric DELANNOY donne pouvoir à Josyane BRIDOUX, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Elisabeth MASSE donne pouvoir à Marie-Laurence FAUCHILLE, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Patrick VALOIS donne pouvoir à Anne VANPEENE, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Sébastien SEGUIN, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Valérie CONSEIL.

Absent(e)(s) : Bernard BAUDOUX, Olivier CAREMELLE, Régis CAUCHE, Claudine DEROEUX, Soraya FAHEM, Mickaël HIRAUX, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Jean-Noël VERFAILLIE.

OBJET : Organisation des centres de santé départementaux. Création de postes permanents.

Vu le rapport DGS/SG/2023/380

Vu l'avis en date du 9 octobre 2023 de la Commission Lutte contre les exclusions, enfance, famille, prévention santé, personnes âgées, personnes en situation de handicap, jeunesse

Vu l'avis rendu par le Comité social territorial lors de sa réunion du 22 septembre 2023

DECIDE à l'unanimité:

- de créer 44 postes permanents au tableau des effectifs de la façon suivante, pour un coût global annuel estimé à 1 858 742 € :

Catégorie	Emplois spécifiques	Quotité	Nombre
A	Médecin de centre de santé	12 h 00	4
A	Médecin de centre de santé	17 h 30	16
A	Médecin de centre de santé	35 h 00	2
A	Infirmier en pratique avancée	7 h 00	2
A	Infirmier en pratique avancée	28 h 00	2
A	Infirmier en pratique avancée	35 h 00	4
Catégorie	Grade	Quotité	Nombre
A	Ingénieur en chef hors classe	35 h 00	1
A	Attaché	35 h 00	3
A	Infirmier en soins généraux	35 h 00	2
B	Rédacteur	35 h 00	6
B	Rédacteur	17 h 30	2

- de compléter la délibération N° DRH/2020/118 du 24 avril 2020 et d'autoriser le recrutement d'agents contractuels pour les 44 postes détaillés en annexe 1 ci-jointe lorsque le recrutement d'agent titulaire n'aura pas été possible ou lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires territoriaux susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes ;
- d'imputer les dépenses correspondantes au budget départemental.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 24.

Pour la présente délibération, 51 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 17 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame GREAUME, Madame VANPEENE (porteuse du pouvoir de Monsieur VALOIS), et Monsieur LEDOUX (jusqu'alors représenté par Madame SANCHEZ).

Monsieur LEBLANC, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Monsieur SEGUIN (porteur du pouvoir de Madame VAN CAUWENBERGE), présent à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement au vote. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Vote intervenu à 17 h 40.

Au moment du vote, 52 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 16
Absents sans procuration : 14
N'ont pas pris part au vote : 0
Ont pris part au vote : 68 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention : 0
Total des suffrages exprimés : 68
Majorité des suffrages exprimés : 35
Pour : 68 (Groupe Union Pour le Nord – Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen – Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! – Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s – Madame BAILLEUL et Madame DECODTS, non inscrites)
Contre : 0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

Annexe 1 :

Fonction	ASSISTANT MEDICAL
Famille professionnelle	Santé
Cadre d'emplois	Attachés territoriaux / Rédacteurs territoriaux / Infirmières en soins généraux
Grade	Tous grades des cadres d'emploi mentionné
Nombre	6
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p><u>Accueil physique et téléphonique du public</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Accueillir le public• S'exprimer clairement et reformuler les demandes• Favoriser l'expression de la demande• Recevoir et orienter les demandes• Analyser les demandes du public, le renseigner, le conseiller• Conserver neutralité et objectivité face aux situations• Adapter son intervention aux différents publics• Faire respecter et faire appliquer les règles et consignes de sécurité, repérer les comportements à risque <p><u>Accompagnement des patients</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Accompagner les patients-es jusqu'à la salle de consultation médical, leur poser les questions relatives à leur présence, mesurer leurs signes vitaux avant la consultation médicale, mettre à jour les informations administratives et antécédents médicaux dans le dossier médical partagé• Créer et entretenir au quotidien des relations de confiance avec les usagers• Analyser les demandes du public, le renseigner, le conseiller <p><u>Traitement des dossiers et saisie de documents</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Établir et mettre en forme des documents administratifs• Recevoir, filtrer et réorienter les courriers électroniques• Gérer et actualiser une base d'informations• Utiliser l'outil informatique et les logiciels de gestion• Rédiger des comptes rendus et procès-verbaux de réunion• Trier, classer et archiver des documents <p><u>Planification et suivi</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Gérer les agendas de l'équipe, prendre et organiser les rendez-vous• Renseigner des tableaux de suivi des activités du service• Assurer l'organisation logistique des réunions et des missions (réserver un lieu, convoquer, inviter les participants, gérer la liste des présents, tenir des listings officiels, etc.)

Fonction	DIRECTEUR DE L'OFFRE DE SOINS
Famille professionnelle	Management
Cadre d'emplois	Attachés territoriaux / Ingénieurs territoriaux / Ingénieurs en chef territoriaux / Administrateurs territoriaux / Médecins territoriaux / Biologistes, vétérinaires et pharmaciens territoriaux
Grade	Tous grades des cadres d'emploi mentionnés
Nombre	1
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p><u>Développer et coordonner l'offre territoriale de santé</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Assurer un maillage territorial de proximité des publics les plus vulnérables ne pouvant se déplacer Proposer un cadre d'exercice aux professionnels de santé pour faire face aux problèmes d'accès aux soins et répondre aux besoins des professionnels de santé tout en accompagnant l'évolution de l'organisation ambulatoire <p><u>Assistance à la définition des orientations stratégiques d'une politique publique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Traduire les orientations et les priorités politiques en plan d'action ou en projets Etablir des argumentaires stratégiques sur les conditions, les modalités, les contraintes particulières de mise en œuvre de la demande politique Exploiter les résultats d'une évaluation, en hiérarchiser les impacts Alerter les élus sur les contraintes et les risques liés à un projet ou une opération Formuler des avis et rédiger des rapports d'aide à la décision A partir de la demande et des projets politiques, établir des scénarii sur les différents stratégiques possibles Représenter la collectivité auprès des acteurs et partenaires <p><u>Définition et pilotage d'un projet de direction</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Mobiliser son équipe autour d'un projet de direction Animer et entraîner l'adhésion Réaliser des diagnostics de la direction Conduire un projet de direction Définir avec la ligne hiérarchique les modalités de mise en œuvre des orientations politiques et des projets <p><u>Encadrement de direction</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Répartir et planifier les activités en fonction des contraintes de la direction Piloter, suivre et contrôler les activités des agents Mettre en œuvre des délégations de responsabilité Apporter une aide technique et méthodologique aux agents Evaluer les contributions individuelles et collectives Animer les réunions de direction Favoriser la participation et l'expression des agents Accompagner les changements induits par une nouvelle organisation Organiser la diffusion de l'information au sein du/des services Gérer les relations conflictuelles et les tensions Impulser et accompagner le changement Savoir décider et objectiver les décisions <p><u>Conduite de projet</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Identifier les finalités, objectifs, enjeux et les contraintes d'un projet Définir les modalités de pilotage du projet Planifier les étapes du projet et la mobilisation des ressources (humaines, techniques, financières) Communiquer sur les enjeux et les finalités d'un projet Conduire l'évaluation du projet <p><u>Conduite et contrôle des procédures administratives</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Elaborer les documents administratifs, juridiques et techniques de cadrage Superviser la rédaction des documents et actes administratifs Mettre en place, sécuriser et contrôler l'application des procédures administratives <p><u>Elaboration et suivi du budget</u></p>

	<ul style="list-style-type: none">• Planifier les besoins budgétaires et élaborer un budget prévisionnel• Suivre et contrôler l'exécution du budget <p><u>Pilotage et optimisation des ressources humaines</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Analyser les besoins d'évolution en compétences• Définir les besoins de recrutement et participer aux procédures de recrutement• Participer à l'élaboration du plan de formation <p><u>Evaluation des projets et politiques publiques</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Identifier et analyser les évolutions de l'environnement (politique, juridique, social, économique, technologique) sur une politique publique <p><u>Participation à la définition, à l'animation et au suivi de la politique de prévention des risques professionnels, de santé au travail et d'amélioration des conditions de travail</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Contribuer à la mise à jour du Document Unique et au suivi de son plan d'actions• Mise en œuvre d'un dispositif de contrôle des consignes de santé au travail, d'hygiène et de sécurité• Participer à l'objectif de réduction des accidents de service et des maladies professionnelles• Conseiller et alerter les décideurs sur les risques potentiels
--	---

Fonction	MEDECIN GENERALISTE
Famille professionnelle	Santé
Cadre d'emplois	Absence de cadre d'emploi
Grade	
Nombre	22
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p><u>Réalisation de consultations médicales générales ou spécialisées</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Pratiquer des examens médicaux • Conduire un entretien médical • Effectuer des visites à domicile et dans certains établissements à proximité, en fonction de l'état de santé des patients • Pratiquer si-besoin des actes de gynécologie, de pédiatrie ou de petite chirurgie pour contribuer à des prises en charge globales • Être à l'écoute et savoir dialoguer avec le public • Élaborer un diagnostic • Lire et interpréter les résultats d'examens <p><u>Appui et conseil technique auprès des équipes pluridisciplinaires</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Écouter et reformuler un besoin • Mener un entretien médical • Travailler en articulation avec les professionnels de l'équipe pluridisciplinaire pour une prise en charge globale des personnes • Réalisation de consultation conjointe avec l'infirmière en pratique avancée <p><u>Organisation et coordination de la prévention médico-sociale</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Evaluer les risques • Orienter et conseiller le patient dans son parcours de soins • Rédiger et mettre à jour le dossier du patient • Assurer le tutorat de médecins stagiaires, en partenariat avec les facultés de médecine, • Élaborer des propositions en matière de prévention et d'éducation à la santé • Possibilité de participer à la Permanence des soins, en collaboration avec les médecins libéraux

Fonction	RESPONSABLE ADMINISTRATIF COORDINATEUR DU CENTRE DE SANTE
Famille professionnelle	Management
Cadre d'emplois	Administrateurs territoriaux/attachés territoriaux/Ingénieurs territoriaux/Ingénieurs en chefs territoriaux
Grade	Tous grades des cadres d'emploi mentionnés
Nombre	2
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p><u>Fonctions liées à la coordination du centre de santé :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer le management, la gestion de l'équipe administrative et médicale et l'évaluation des besoins en lien avec la hiérarchie - Poursuivre la mise en œuvre du projet de développement et modernisation de l'offre interne de soins, - Garantir la qualité de l'accueil et des prestations fournies aux usagers tout en veillant à la viabilité économique des activités - Élaborer et suivre le budget du service - Rédiger notes et mémos - Élaborer les rapports et bilans d'activités sollicités par les partenaires institutionnels - Effectuer des demandes de subventions dans le cadre du fonctionnement régulier du service - Répondre aux appels à projets - Assurer un reporting auprès de la hiérarchie et de l'élu délégataire <p><u>Fonctions liées à l'animation de la politique de santé :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Se positionner en tant que référent territorial en matière de santé, établir et entretenir le lien avec les différents acteurs médicaux, médico-sociaux, sociaux et les financeurs (conseil régional, départemental, ARS, CPAM etc.) - Enrichir et optimiser l'offre territoriale de soins de proximité, tout en programmant de manière concertée des actions de santé en lien avec la CPTS, les MSP et acteurs du territoire - Initier le développement de la télémédecine avec les institutions (EHPAD, MAS, etc.) - Animer les différents partenariats avec le territoire et les établissements de santé

Fonction	SECRETARE MEDICALE
Famille professionnelle	Social
Cadre d'emplois	Rédacteurs territoriaux
Grade	Tous grades du cadre d'emploi mentionnés
Nombre	4
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p><u>Accueil physique et téléphonique du public</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Accueillir le patient • S'exprimer clairement et reformuler les demandes • Favoriser l'expression de la demande • Recevoir et orienter les demandes • Analyser les demandes des patients, les renseigner, les conseiller • Adapter son intervention aux usagers • Conserver neutralité et objectivité face aux situations • Faire appliquer et faire respecter les règles et consignes de sécurité • Repérer les situations à risque <p><u>Accompagnement dans les démarches administratives</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Organiser les rendez-vous avec les patients, aide à la prise de rdv en ligne ou téléphonique avec des spécialistes ou autres professionnels extérieurs au centre de santé • Participer à la demande de l'instruction administrative de l'utilisateur (mise à jour de la carte vitale, borne services CPAM) • Donner aux patients une information fiable sur le suivi de son dossier médical et de sa prise en charge <p><u>Traitements des dossiers et saisie de documents</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre à jour le dossier informatique du patient • Saisie des comptes rendus médicaux et paramédicaux • Assurer la compatibilité courante <p><u>Planification et suivi</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre à jour les plannings de consultation des professionnels de santé • Gérer les agendas de l'équipe • Renseigner les tableaux de suivi des activités du service • Assurer l'organisation logistique des réunions et des missions • Assurer la logistique de l'occupation des cabinets en fonction des agendas des professionnels de santé

CHARGE DE MISSION INGENIERIE ET DEVELOPPEMENT DE PROJETS SANTE	
Santé	
Attachés territoriaux / Ingénieurs territoriaux	
Tous grades des cadres d'emploi mentionnés	
1	
Qualification particulière et expertise	
<p><u>Réalisation d'études et de diagnostics organisationnels</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier, rechercher et recueillir les éléments nécessaires à l'élaboration d'un diagnostic territorial • Dégager les éléments principaux des diagnostics • Participation à la mise en œuvre du Projet Régional de Santé (PRS) • Instructions et suivis des appels à projets et des appels à candidatures <p><u>Conception et/ou réalisation d'outils de communication</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaboration des supports de communication • Concevoir et organiser des actions d'information • Adapter les messages aux supports de communication et aux publics visés <p><u>Gestion, élaboration et suivi des procédures</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Rédiger des protocoles d'accords avec les partenaires sociaux et/ou médico-sociaux • Rédiger ou participer à l'élaboration et à l'évaluation des protocoles de prise en charge <p><u>Conduite de projet</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les finalités, objectifs, enjeux et contraintes d'un projet • Réaliser des études d'opportunité et de faisabilité • Définir les modalités de pilotage du projet • Planifier les étapes du projet et la mobilisation des ressources • Communiquer sur les enjeux et finalités d'un projet • Établir un cahier des charges • Organiser et animer des groupes projets et comités de pilotage • Mettre en place des projets transversaux avec différents partenaires <p><u>Instruction des dossiers et application de procédures</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Appliquer des procédures administratives • Renseigner des documents de suivi • Établir et mettre en forme des documents administratifs <p><u>Promotion de l'action publique et mise en œuvre d'outils de communication</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Participer à la définition d'une stratégie de communication • Participer à la conception et au développement des supports de communication 	

Fonction	INFIRMIERE EN PRATIQUE AVANCEE
----------	---------------------------------------

Famille professionnelle	Santé
Cadre d'emplois	Absence de cadre d'emplois
Grade	
Nombre	8
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p><u>Évaluation des besoins en santé du territoire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaborer un diagnostic sanitaire de la situation des personnes sur le territoire • Concevoir des indicateurs d'évaluation d'un projet <p><u>Accueil et prise en charge des patients et des aidants</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Construire un entretien avec le patient et effectuer l'anamnèse : • Réaliser des visites à domicile • Réaliser des entretiens d'aide et de soutien individuels et/ou familiaux • Évaluer la situation globale de la personne et élaborer un pré diagnostic • Recueillir, interpréter et synthétiser les données issues de l'examen clinique et paraclinique • Prescrire, lire et interpréter les examens nécessaires • Planifier et coordonner le suivi des patients • Coordonner de concert avec le médecin la prise en charge globale du patient • Tracer l'activité dans le dossier médical partagé • S'assurer de la prise en charge médico-sociale <p><u>Organisation de campagnes de prévention et d'éducation à la santé</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Concevoir, initier et réaliser des actions de dépistage • Conduire des actions de prévention au sein des équipes pluridisciplinaires <p><u>Contribution au fonctionnement général du service et à la qualité des prestations</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Participer aux réunions de service, aux groupes de travail internes ou externes, et aux réunions partenariales si nécessaire • Transmettre par écrit ou par oral des informations et des données liées à ses activités • Accompagner et former des stagiaires • Animer des groupes de réflexion et d'échanges de pratiques • Utiliser des logiciels et des progiciels • Organiser et animer des groupes projet et des comités de pilotage • Participation aux réunions de concertation pluridisciplinaire • Favoriser l'ouverture de Mon Espace Santé et sa mise à jour • Participer à la rédaction et à la mise en place de protocole de soins et/ou de coopération

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 09 octobre 2023

OBJET : Organisation des centres de santé départementaux.

Les délibérations du Conseil départemental DGAEFS-SG/2023/136 du 20 mars 2023 et DGS/SG/2023/275 du 15 mai 2023 ont validé le principe de création des centres de santé départementaux afin de répondre aux besoins de santé des Nordistes. Le Département poursuit ainsi sa politique volontariste et apporte sa contribution à la lutte contre les déserts médicaux et aux inégalités d'accès aux soins.

Dans ce cadre, le Département se fixe pour objectif d'ouvrir deux centres de santé départementaux d'ici la fin de cette année.

I- ORGANISATION DES CENTRES DE SANTE DEPARTEMENTAUX

1) Organisation générale

La mise en place des centres de santé départementaux repose sur un appel à manifestation d'intérêt présenté au Conseil départemental du 15 mai 2023 (DGS/SG/2023/275). Le choix de positionnement des centres sera étudié par un comité de pilotage composé de membres du Département du Nord, d'élus, de l'ARS et de la CNAM.

La mise en place du centre de santé repose sur une collaboration avec :

- Le Département du Nord pour la gestion des ressources humaines et du matériel médical et administratif ;
- Les EPCI pour la mise à disposition des locaux, de leurs entretiens et des fluides. Une convention sera établie avec chaque EPCI pour la mise à disposition des bâtiments pour le Département du Nord ;
- L'ARS pour l'accompagnement en ingénierie et la validation d'un projet de santé ;
- L'Assurance Maladie (conventionnement et contractualisation).

L'articulation territoriale du centre de santé :

- Le centre de santé, point d'ancrage avec des horaires d'ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 19h30 et le samedi matin de 8h30 à 12h30. Il couvre l'ensemble de la période de continuité des soins. La permanence des soins ambulatoires prenant le relais le soir à partir de 20h et le samedi à compter de 13h jusqu'au lundi matin à 8h. L'équipe complète est rattachée au centre de santé départemental ;

- L'antenne du centre de santé départementale, poste de consultation avancée. Considérée comme un cabinet secondaire ou cabinet isolé. Elle se compose d'un médecin généralement ou une Infirmière en Pratique Avancée ;
- L'antenne renforcée se compose d'un médecin et d'une Infirmière en Pratique Avancée.

Les antennes sont ouvertes maximum 20h par semaine. Elles répondent aux besoins du territoire et aux contraintes liés aux déplacements difficiles des patients isolés.

Le modèle économique des centres de santé repose en premier lieu sur les recettes des actes facturés à l'assurance maladie et également sur les accords conventionnels et institutionnels et les financements spécifiques liés aux ressources humaines.

Les missions et activités portées par le centre sont nombreuses : consultations de professionnels de santé en fonction des besoins identifiés sur les territoires, gestion de dossiers médicaux, prise en charge médico-sociale, éducation thérapeutique, télé médecine, formation des jeunes médecins, visites à domicile et participation à la Permanence Des Soins Ambulatoires (PDSA) ou encore des recherches en soins primaires.

2) Organisation de l'activité de soins

Des conventions seront signées avec les centres hospitaliers de proximité et les Communautés Professionnelles Territoriale de Santé (CPTS) lorsqu'elles sont en place. Dans le cas où une CPTS se crée à posteriori de l'ouverture du centre de santé, le coordinateur du centre de santé se chargera d'entrer en relation avec les responsables de la CPTS et proposera la signature d'une convention.

Les antennes fonctionneront sans secrétariat. Les médecins iront consulter une journée dans une antenne. Pour permettre une prise en charge de qualité du suivi des malades, le médecin ira toujours dans la même antenne sauf dans les cas de remplacements.

Sur le plan administratif, les secrétaires constituent le dossier administratif du patient grâce à la consultation de l'ADRI, notent la couverture sociale et toutes les données d'identification du patient. Dans un premier temps, le centre de santé proposera le tiers payant uniquement sur la part du régime obligatoire.

II- CREATION DE POSTES

Un centre de santé repose sur les besoins en ressources humaines suivant :

- Postes de médecins ;
- Postes d'infirmiers en pratique avancée ;
- Postes d'assistants médicaux ;
- Postes de secrétaires médicales.

Il est proposé de pourvoir les postes de médecins généralistes et infirmiers en pratique avancée selon les dispositions de l'article L.332-8 1° du Code Général de la Fonction Publique du fait de l'absence de cadres d'emplois de fonctionnaires territoriaux susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes. Ces emplois seront rémunérés par référence à la rémunération des agents du Département du Nord relevant respectivement du cadre d'emploi des médecins territoriaux et des infirmiers territoriaux en soins généraux.

Il est également proposé pour les autres postes d'autoriser le recrutement d'agents contractuels lorsque le recrutement d'agent titulaire n'aura pas été possible comme le prévoient les dispositions de l'article L.332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique.

Ainsi, les collaborateurs non titulaires percevront au maximum un traitement indiciaire équivalent à celui d'un collaborateur titulaire du dernier échelon du même grade. Ils bénéficieront également du régime indemnitaire des collaborateurs titulaires occupant un grade et des fonctions similaires.

III- BUDGET

Le budget nécessaire pour 2023 est inscrit au budget supplémentaire qui sera voté lors de la plénière du Conseil Départemental du 9 octobre 2023. Ce budget supplémentaire sera rattaché à la Direction Projets Santé sur le nouveau secteur d'intervention « Offre de soins ».

IV- PARTENARIAT DEPARTEMENT-ARS

Pour la mise en œuvre des centres de santé, le Département a recours à une prestation d'ingénierie assurée par la Fabrique des centres de santé FabCds et qui consiste en :

- Un accompagnement du projet : diagnostic territorial de santé, définition des besoins territoriaux, calibrage et soutien à la rédaction du projet ;
- L'appui à l'organisation de temps d'échange avec les parties prenantes : concertation partenariale ;
- Une expertise et un appui technique à l'ingénierie et aux choix effectués par la collectivité durant le projet ;
- Un accompagnement méthodologique et à la poursuite de la procédure légale de création d'un centre de santé ;
- La préparation des livrables ;
- L'appui à la préparation des instances et échéances du projet.

L'Agence Régionale de Santé, par le biais du Fonds d'intervention régional (FIR), participe à hauteur :

- de 21 991 € en 2023 ;
- de 9 425 € en 2024.

Pour un montant total de 31 416 €. La prestation est d'un montant de 32 640 €, soit une participation de l'ARS supérieure à 96%.

L'organisation des centres de santé a été présentée au Comité Social Territorial du 22 septembre 2023. Le rapport, validé à l'unanimité, prévoit une nouvelle appellation : les Maisons Nord Santé.

Je propose au Conseil Départemental :

- d'approuver les éléments de fonctionnement et d'organisation liés à l'ouverture des centres de santé départementaux, comme exposés dans le rapport ;
- de créer 44 postes permanents au tableau des effectifs de la façon suivante, pour un coût global annuel estimé à 1 858 742 € :

Catégorie	Emplois spécifiques	Quotité	Nombre
A	Médecin de centre de santé	12 h 00	4
A	Médecin de centre de santé	17 h 30	16
A	Médecin de centre de santé	35 h 00	2
A	Infirmier en pratique avancée	7 h 00	2
A	Infirmier en pratique avancée	28 h 00	2
A	Infirmier en pratique avancée	35 h 00	4
Catégorie	Grade	Quotité	Nombre
A	Ingénieur en chef hors classe	35 h 00	1
A	Attaché	35 h 00	3
A	Infirmier en soins généraux	35 h 00	2
B	Rédacteur	35 h 00	6
B	Rédacteur	17 h 30	2

- de compléter la délibération N° DRH/2020/118 du 24 avril 2020 et d'autoriser le recrutement d'agents contractuels pour les 44 postes détaillés en annexe 1 jointe au rapport lorsque le recrutement d'agent titulaire n'aura pas été possible ou lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires territoriaux susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes ;
- d'imputer les dépenses correspondantes au budget départemental ;
- d'approuver le contrat de financement au titre du Fonds d'Intervention Régional (FIR) entre le Département du Nord et l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France, pour le développement de centres de santé pluri-professionnels, qui comprend notamment le soutien financier de l'Agence Régionale de santé à hauteur de 31 416 €, selon les termes du projet joint en annexe 2 du rapport ;
- de m'autoriser à signer ledit contrat de financement.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
17001OP001	17001E01	600 000 (BS)	0	32 640
17001OP002	17001E01	400 000 (BS)	0	309 791
17001OP001	17001E07	recette		31 416

Christian POIRET
Président du Département du Nord